



COMMISSION BÂTIMENTS ET EMPLACEMENTS COMMUNAUX

Rapport sur l'ouverture d'un crédit complémentaire concernant les bâtiments du Pommier

Sur mandat du Conseil administratif, la commission s'est réunie en date du 9 mars 2010 pour débattre de l'ouverture d'un crédit complémentaire concernant le devis des travaux du 22 juin 2009 et les options 1, 2 et 3 concernant les bâtiments du Pommier, établis le 22 février 2010 par le bureau ass architectes associés sa.

A Frais effectifs relevant du litige, de 2005 au 31.12.2008

Travaux d'entreprises	
Mandataires, consultants	
Prestations communales	
<u>Total TTC</u>	CHF 379'337.00

B Prestations 2009

Prestations communales	
Débours communaux	
Conseils juridiques	
Tarif du greffe	
<u>Total TTC</u>	CHF 106'203.00

C Estimation pour 2010

Prestations communales	
Débours communaux	
Conseils juridiques	
Frais de justice	
<u>Total TTC</u>	CHF 56'000.00

D Frais relatifs à la réparation du dommage

Bâtiments école et crèche, selon devis des travaux du 22.06.2009 de ass architectes associés sa	
<u>Total général de l'estimation TTC</u>	CHF 4'345'400.00

**Montant du coût du litige et de la remise en conformité
selon mandataire : TTC** **CHF 4'886'940.00**

E Frais annexes

Hausses pour travaux TTC	CHF 200'000.00
Réserve heures de nuit TTC	CHF 200'000.00
Divers et imprévus TTC	CHF 200'000.00
<u>Total TTC</u>	CHF 600'000.00

F Remplacement du réseau de ventilation des locaux de sport au sous-sol TTC CHF 303'000.00

Selon l'avis de nos mandataires et du service technique de la commune, et après analyse, les commissaires ont considéré que le remplacement du réseau de ventilation des locaux de sport au sous-sol (option 3, bâtiment de la crèche POM C) concerne le ~~sinistre~~ et doit être ajouté et pris en charge dans le cadre de celui-ci. Cette opinion a été partagée à l'unanimité. Pour compléter ce vote, il est rappelé que le montant de TTC CHF 303'000.00 devra être revendiqué dans le cadre de la procédure et ajouté au sinistre. Il devra faire l'objet d'un projet de délibération.

G Total du litige : TTC CHF 5'789'940.00

Le président de la commission a mis au vote l'option 1 concernant le bâtiment scolaire (POM E) : remplacement du réseau de ventilation des locaux de musique au sous-sol d'un montant total de TT CHF 316'000.00. Par 8 « oui » et 1 « non », la commission a décidé de réaliser cette option qui fera l'objet d'un projet de délibération.

L'option 2 proposée au vote par le président concernant le bâtiment scolaire (POM E) : mise en place d'un nouveau concept de ventilation avec monobloc de ventilation supplémentaire en toiture, pour un montant total de TTC CHF 1'904'000.00, a été rejetée par 5 « non », 1 « oui » et 3 abstentions.

La commission a accepté d'ouvrir un crédit de CHF 1'188'603.00 correspondant au complément du crédit de CHF 4'601'337.00 voté le 20 avril 2009.

La commission recommande au Conseil municipal de la suivre dans ses conclusions.



Robert DETRAZ
Rapporteur

Le Grand-Saconnex, le 9 mars 2010



COMMISSION ROUTES, CIRCULATION, MOBILITE

Rapport sur les aménagements routiers de la route de Colovrex

Dans sa séance du 8 mars 2010, la commission a étudié le projet d'aménagements routiers de la route de Colovrex, tronçon Voie-du-Coin – centre du village, préparé par le bureau CERA Ingénierie SA. Elle s'est également penchée, dans sa séance du 23 mars, sur un nouveau projet établi par ce même bureau d'après les modifications et compléments demandés par les commissaires lors de la séance du 8 mars 2010.

La commission accepte, par 4 « oui », 2 abstentions et 1 « non », le projet d'aménagements routiers de la route de Colovrex tel que présenté lors de la séance du mardi 23 mars 2010.

La commission accepte la proposition du Conseil administratif de déposer une requête en autorisation de construire pour ce projet et lui demande de procéder à l'évaluation de son coût.

Francine MAMIN-TISSOT
Rapporteur



Le Grand-Saconnex, le 23 mars 2010

Commission Routes, Circulation, Mobilité

Rapport de minorité relatif à l'aménagement routier de la route de Colovrex

Pour faire suite aux séances de la commissions des 8 et 23 mars 2010 ainsi qu'à l'acceptation par les commissaires (4 oui-2 abstentions-1 contre) de l'aménagement de la route de Colovrex présentés par le Conseil Administratif et résumé par le président Robert Detraz, ce projet est partiellement contesté par votre serviteur.

En effet, les points suivants doivent être attentivement entendus et retenus par votre Conseil.

Le trottoir prévu le long du mur de la Mairie, en face de la boulangerie, n'est pas un gage de sécurité pour les piétons. Il y a lieu de ne pas le réaliser. En rétrécissant la chaussée à cet endroit cela rendrait encore plus dangereux le croisement entre camions ou camionnettes et accentuerait l'insécurité des piétons.

Les mesures de rétrécissement vont bien évidemment contraindre les véhicules à patienter lorsque 2 bus seront sur la place réservée à cet effet et donc une pollution accrue, puisque pas de mouvements.

La suppression des places de parking sur la route de Colovrex, entre Technosurf et l'Ecole et notamment celles avant la boulangerie, est une aberration. Celles-ci, permettent d'alimenter les commerces a proximité, d'une part et d'autre part de permettre aux parents qui accompagnent leurs enfants soit à la Mairie soit à l'école et également pour les clients des commerces.

L'installation de feux sur cette route, pour réguler le trafic est doublement ridicule.

1 fois pour l'arrêt des véhicules = pollution augmentée

1 fois pour le stockage de ces mêmes véhicules = blocage sortie Mairie – école et l'Ancienne Route.

Le trottoir prévu le long du mur de l'Ancienne-route, côté Salle communale, n'est pas forcément un gage de sécurité compte tenu de l'implantation d'un passage de sécurité à la hauteur de la maison Hauri.

En conclusion, je vous invite, Mesdames, Messieurs les Conseillers, à la réflexion sur ce projet , selon l'exposé ci-dessus et vous en remercie.

Rapporteur
Eric Portier





COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT

Rapport sur le crédit de construction concernant l'éco-point à l'Ancienne-Route 70

Suite au mandat que lui a confié le Conseil administratif au courant du printemps 2009, la commission s'est réunie le 29 mars 2010 pour étudier les plans et le financement de l'éco-point situé au niveau de l'Ancienne-Route 70. Après avoir rejeté une implantation au chemin Bétems, la commission a étudié plusieurs variantes et s'est accordée sur l'emplacement proposé.

La commission a étudié le dossier de présentation N° 5.205 tel proposé par le service technique. Il comprend l'ensemble des travaux pour la fourniture et la mise en place de 5 containers enterrés, ainsi que la pose d'une caméra de surveillance. Quatre places de stationnement le long de l'Ancienne-Route seront supprimées à cet effet.

L'estimation du coût des travaux et l'attribution de 1% au fond de décoration se montent à une somme de CHF 170'000.-.

Le projet et son financement ont été approuvés par 6 voix « pour » et 1 voix « contre ». Le présent rapport a été approuvé selon le même résultat de vote, soit 6 voix « pour » et 1 voix « contre ».

Claudine PERROTIN DURET
Rapporteur a.i.



COMMISSION CULTURE, SPORTS, LOISIRS

Rapport sur le skate parc

La commission s'est réunie le 12 avril 2010 pour traiter entre autres le sujet du skate parc. Le présent rapport s'appuie sur les éléments communiqués par le président de la commission, qui avait préalablement organisé une rencontre suite à l'intervention d'un citoyen de la commune au sujet du parc.

Ont assisté à la séance préalable, hormis le président de la commission et la conseillère administrative déléguée, la présidente du parlement des jeunes, un membre du parlement des jeunes, l'architecte du service technique, l'APM responsable de la sécurité pour le BPA, un TSHM, trois skateurs et un biker.

Le but de cette rencontre sur le site était de comprendre les raisons de l'intervention de M. Sébastien JOMINI lors de la séance plénière de février 2010 et d'évaluer les mesures à prendre.

L'architecte communal et l'APM responsable de la sécurité pour le BPA ont fait l'historique de la réalisation de cette place de skate en participation avec les jeunes skateurs de l'époque.

Pour rappel : en période estivale, l'espace dédié à cette activité à la campagne du Château était occupé par la tente des fêtes, installée pour la fête des écoles et la célébration de la fête nationale le 1er août principalement.

La place de skate a été fermée à plusieurs reprises, parce que

- des feux ont été faits sur le revêtement bitumineux ;
- les protections de sécurité des installations ont été éliminées, ce qui ne garantissait plus les normes de sécurité pour l'utilisation.

Les problèmes évoqués par les usagers du parc (3 skateurs et 1 biker) ont été principalement liés au concept général et des solutions ont été proposées.

Pour ce qui est de la forte pente naturelle du terrain, il a été proposé l'inversion d'une rampe pour améliorer son utilisation. La vétusté des installations a été évoquée. Elles ont une dizaine d'années et la pratique du skate a fortement évolué.